Quarante-neuvième année, N° 279. Le numéro : 15 centimes Lundi 1er décembre 1952.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 3 65 61
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

Quotidien	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin officiel	23.-	12.-	6.50
Avec Bulletin officiel	30.50	16.-	8.50

ÉTRANGER : Demander le tarif

Le seul quotidien de la Vallée du Rhône

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., tél. 2 12 36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES

Valais et de Bex à Villeneuve	11 ct.	le mm.
Suisse et étranger	14	»
Réclames : Canton	24	»
» Suisse et étranger	30	»
Mortuaires	20	»

Réclames première page majoration de 20 %

Désirs et réalités

L'idée a été une fois de plus reprise par la commission des finances du Conseil national de nommer des experts indépendants pour suivre la marche des services de l'administration fédérale et y déceler les économies possibles. Reprise parce que, deux fois déjà, de telles commissions sont intervenues, mais sans grand succès. On voudrait maintenant faire un pas de plus et donner à ces organismes non pas seulement un pouvoir de recommandation, mais des compétences assez étendues pour que leurs avis lient en une certaine mesure les administrations qu'ils concernent.

Pourtant, on y a déjà insisté ici, il convient de ne pas prendre ses désirs pour des réalités. L'opinion réclame des économies à cor et à cri, comme s'il n'y avait qu'à décider de certaines diminutions des dépenses pour qu'elles deviennent immédiatement possibles. Pratiquement la question n'est pas si simple. Même un collège d'experts en rationalisation, disposant de pouvoirs discrétionnaires ne pourrait pas d'un trait de plume réduire du quart ou du tiers le train de vie de la Confédération. Il faut en effet tenir compte d'un certain nombre de circonstances qui s'opposent à des coupes trop radicales dans les budgets. Qu'un effort d'économies soutenu reste nécessaire, nul n'en disconvient. Mais il faut aussi que cet effort soit fait à bon escient.

C'est ce que vient de nous rappeler fort opportunément une étude publiée dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* par le prof. Mötteli, de Winterthour, lequel, pour avoir précisément été l'un de ces experts aux économies, connaît particulièrement bien la question. L'un des postes de dépenses les plus souvent mis en avant lorsqu'on parle d'économies est celui des dépenses pour le personnel. Réduisons le nombre des fonctionnaires, s'écrient les plus ardents. Or, M. Mötteli cite à ce propos un cas pratique du plus grand intérêt. Qu'on nous permette d'en résumer une partie ici.

Les experts aux économies de 1939 dénombrèrent 86 personnes à l'administration fédérale des contributions. En 1950, la même administration en comptait 650. Cette augmentation était due en particulier à l'impôt sur le chiffre d'affaires, dont les servants avaient passé de 43 en 1941, à 350 en 1950. Pour l'ensemble de l'administration fédérale des contributions, le maximum absolu avait été atteint en 1947 avec 796 fonctionnaires. Depuis, toutes les sections de cette administration avaient réduit leur effectif, sauf celle de l'Icha. M. Mötteli explique cette très forte croissance des effectifs par les besoins d'argent accrus de la Confédération qui, pendant la guerre, avaient imposé à celle-ci des tâches fiscales plus nombreuses et plus complexes que par le passé. Cette complication fiscale s'est traduite par la nécessité pour le personnel, de veiller à l'application d'une cinquantaine d'arrêtés fédéraux et d'un nombre plus grand encore d'ordonnances d'applications. Il fallait du monde pour élaborer ces textes. Il en fallait encore pour les faire respecter par les contribuables. Autrement dit, une des raisons déterminantes de l'accroissement des effectifs a été l'abondance et la complexité des dispositions législatives entrées en vigueur au cours de ces dernières années.

Les experts qui se sont trouvés devant cette situation sont arrivés à la conclusion qu'on ne pouvait raisonnablement songer à réduire le personnel de l'administration des contributions avant d'avoir revisé les méthodes de travail de cette administration, avant d'avoir simplifié les formalités de perception et de contrôle, notamment en ce qui concerne les petits contribuables. Mais ils ont également constaté que les instances législatives arrêtent leurs dispositions sans toujours se préoccuper suffisamment de la manière dont elles seront appliquées et du travail que cette application donnera aux fonctionnaires compétents. Aussi ne saurait-on prétendre accomplir le même travail avec moins de monde, avant d'avoir fait au préalable, un solide effort de rationalisation qui devrait remonter, au delà de l'administration elle-même, jusqu'aux multiples instances qui, de règlement en règlement et d'arrêté en ordonnance, ont fait de la Suisse un des pays les plus compliqués du monde au point de vue fiscal.

Les constatations de M. Mötteli, dont nous venons de résumer une partie, nous amènent une fois de plus à la conclusion qu'une réforme des finances véritable n'est ni une affaire de montants budgétaires, ni une affaire de pourcentages, mais un problème de haute politique. Elle ne touche pas seulement le Département fédéral des finances, mais l'ensemble de notre régime démocratique qui demanderait à être simplifié en un certain nombre de ses rouages. Elle ne pourra porter ses fruits, enfin, si l'on persiste à en vouloir faire une réforme de techniciens. Une foule d'aspects de notre vie publique devraient être repensés parce qu'ils exercent une action directe ou indirecte sur notre système fiscal. Là est la tâche première. La réforme purement technique et financière ne pouvant être réalisée qu'en second lieu, si l'on veut qu'elle ait des effets durables et aille plus loin que la réalisation passagère de quelques économies symboliques.

M. d'A.

LIQUEURS Morand MARTIGNY

LE PROCES MULLER CONTRE SCHUMPERLI ET RODEL

La troisième et dernière phase

—o—

Vendredi a commencé devant le tribunal de district d'Arbon la troisième et dernière phase du procès intenté par M. Alfred Müller, président de la Banque nationale et ancien conseiller national, à Amriswil, à MM. Rodolphe Schümperli, maître secondaire et conseiller national, à Romanshorn, et Ernest Rodel, rédacteur de la « Thurgauer Arbeiterzeitung », à Arbon.

Le premier témoin entendu est le fonctionnaire de l'Administration fédérale des contributions qui dirigea la descente effectuée, le 14 mars 1950, dans les locaux de la fabrique de chaussures Löw, à Oberaach. Le témoin dit que se trouvant le matin du 14 mars dans l'appartement de M. Löw père, il reçut un coup de téléphone du Dr. Müller, lequel lui exprima son déplaisir de l'initiative prise par les autorités fiscales. Le Dr Müller laissa entendre « qu'il se réservait de prendre d'autres mesures ». Le témoin eut le sentiment que le Dr Müller agissait comme avocat et en vertu d'instructions reçues, mais qu'il ne tentait pas d'entraver l'enquête fiscale. Le témoin rappelle que le Dr Müller demanda, le 17 mars, que l'enquête soit suspendue jusqu'au retour de l'étranger du professeur Hug, conseiller fiscal de Löw, et il donne des renseignements sur l'entrevue qui eut lieu le 21 mars à Berne entre le Dr Müller et le directeur de l'Administration fédérale des contributions, et à laquelle il assista. A cette occasion, le Dr Müller critiqua sévèrement certaines mesures des fonctionnaires du fisc, précisant que de telles mesures handicapaient, pour ne pas dire rendaient impossible, une intervention de sa part en faveur d'un impôt fédéral direct. Le témoin ajoute avoir appris par la suite qu'au cours d'un entretien entre quatre-z-yeux, qui précéda l'entrevue, le Dr Müller aurait déclaré au directeur de l'Administration fédérale des contributions qu'il ne pourrait plus recommander l'introduction d'un impôt fédéral direct aussi longtemps que le fonctionnaire responsable de l'action d'Oberaach resterait en fonctions.

Le Dr Müller n'aurait pas changé d'attitude après que le directeur de l'Administration fédérale des contributions lui eut dit qu'il assumait lui-même toute la responsabilité. Le témoin n'a pas connaissance que le Dr Müller ait effectué dans cette affaire d'autres démarches après le 21 mars. Le témoin conclut que, d'après ses observations, le Dr Müller n'a pas tenté d'entraver le cours de l'enquête ouverte contre Löw, mais que ses interventions ont fortement impressionné l'administration. Le Dr Müller voulut plutôt démontrer que les organes de l'Administration des contributions avaient fait un usage trop large de leurs pouvoirs déjà trop étendus.

Répondant à une question subsidiaire, le témoin précise qu'il prit des notes personnelles sur l'entrevue du 21 mars 1951, notes qu'il soumit par la suite au Dr Müller à la demande expresse de ce dernier. Le Dr Müller fit une adjonction précisant qu'il avait pris part à l'entrevue en qualité de « membre du parlement thurgovien et de représentant de la Maison Löw dans la question de la suspension et du caractère de l'enquête ».

Le témoin parle ensuite de l'intervention du professeur Hug auprès du conseiller fédéral Nobs, le 24 mars 1951.

Lecture est ensuite donnée du rapport officiel du directeur de l'Administration fédérale des contributions qui corrobore, pour l'essentiel, tout ce qu'ont déjà dit les premiers témoins et qui relève que l'intervention du Dr Müller a certes fait une forte impression sur l'Administration des contributions, mais qu'elle n'a pas influencé le cours de l'enquête.

En fin de matinée, le tribunal a passé aux interrogatoires personnels qui, en vertu du Code de procédure thurgovien, constituent un moyen de preuve complémentaire. Le défenseur Schümperli, interrogé le premier, donne des précisions sur les bases et le but de son interpellation au Conseil national. Son sentiment était que l'Administration des contributions avait été l'objet d'attaques intéressées et injustifiées. Par son interpellation, il voulut donner à cette administration la possibilité de se justifier, mais c'est seulement après avoir développé son interpellation qu'il reçut la majeure partie de sa documentation. Au moment où il déposa son interpellation, il n'avait nulle connaissance du rôle du Dr Müller, lequel s'approcha de lui immédiatement après et lui demanda si l'interpellation le visait. Au cours d'un long entretien, le Dr Müller lui déclara qu'il avait tout ignoré de l'affaire, le professeur Hug étant le conseiller fiscal de Löw.

M. Schümperli ajoute qu'il n'avait pas compris que le Dr Müller, en tant que président de la Banque nationale, ne se soit pas déjà avant distancé de la Maison Löw dont la réputation n'était plus bonne depuis longtemps. Dans la suite de son interrogatoire, le conseiller national Schümperli indique comment il obtint, pour son interpellation, une documentation dont il a déjà fait état au cours des audiences antérieures. A la lecture de ces documents, il acquit le sentiment que le Dr Müller s'était montré arrogant envers l'Administration des contributions et que, comme président de la Banque nationale, il n'aurait pas dû avoir pareil comportement. M. Schümperli ajoute que l'intervention du Dr Müller, au cours de la discussion qui suivit son interpellation au Conseil national, lui parut manquer d'assurance et de conviction, impression que renforcèrent encore d'autres renseignements reçus ultérieurement.

Le défenseur mentionne différents détails qui lui firent douter de la bonne foi du Dr Müller, en particulier le fait que ce dernier ne porta pas plainte contre ses informateurs nommés publiquement et qu'il fut condamné — le Dr Müller — pour atteinte à l'honneur de l'un de ses informateurs. Avant la suspension de l'audience, à midi, le défenseur indiqua encore les raisons qui, à la veille des élections au Conseil national, l'automne dernier, lui firent publier dans la « Thurgauer Arbeiterzeitung » la déclaration qui fait l'objet du procès. « Elle était la réponse à une violente attaque lancée le jour précédent dans la « Thurgauerzeitung » contre lui et son interpellation ».

La séance de vendredi après-midi

Le tribunal du district a poursuivi vendredi après-midi l'interrogatoire de M. Schümperli. Ce dernier a donné des indications complémentaires sur les entretiens au sein du groupe socialiste au Conseil national avant le dépôt de son interpellation et a déclaré encore une fois que la personne de M. Müller n'avait encore joué aucun rôle en cette affaire. Répondant à d'autres questions, il s'est exprimé d'une manière encore plus complète que le matin sur la manière dont il avait été informé par ses personnes de confiance qui ne sont pas de son parti. Il a ajouté que le tableau fait par la « Thurgauer Zeitung » sur son interpellation nécessitait une réponse, réponse qui a été faite dans un numéro de l'« Arbeiter Zeitung » distribué dans tous les ménages. Il s'est entretenu à ce sujet avec son co-accusé, le rédacteur Ernest Rodel, et d'autres amis du parti. Après un examen minutieux des documents et de l'article, tous s'étaient déclarés d'accord pour considérer cet exposé comme entièrement juste.

L'après-midi, a commencé l'interrogatoire de M. Ernest Rodel. Il a déclaré que les articles parus fin octobre et début novembre 1951 dans l'« Arbeiter-Zeitung » avaient pour but d'exposer au peuple la vérité sur les événements d'Oberaach et de montrer la justice fiscale et la propreté après que presque toute la presse avait attaqué injustement les autorités fiscales, les accusant de méthodes « de Gestapo ». A l'examen des documents qui avaient été montrés à M. Müller, il a pu constater que ce banquier expérimenté avait pu se rendre compte que tout n'était pas parfaitement en ordre dans les affaires fiscales de Löw. La personne du dénonciateur Aeschbacher et ses tiraillements avec la maison Löw ne l'ont pas intéressé, mais seulement le fait que grâce à ce dernier l'affaire fiscale de Löw est venue au jour. Répondant à des questions supplémentaires, M. Rodel a déclaré qu'il connaissait le conseiller national Schümperli depuis 1935 et qu'à cette époque, il avait toujours eu la meilleure impression sur son amour de la vérité et sur la sûreté de ses informations. Il a assisté au Conseil national aux débats sur l'interpellation et il a eu l'impression que M. Müller avait « mauvaise conscience ».

Le plaignant, M. Müller, a déclaré ensuite qu'il n'avait jamais appartenu au Conseil d'administration de la société Löw et qu'il n'avait jamais pris part à une séance, ni participé à un bilan, ni vu un compte de profits et pertes ou un inventaire. Il a pris part seulement à quelques procès civils de Löw senior ou de sa maison, mais jamais pour des conflits contre les autorités fiscales ou autres. Il n'a jamais constaté avoir été faussement informé. M. Müller donne ensuite quelques explications sur les entretiens qu'il a eus en automne 1948, à la demande de M. Löw, avec le directeur de cette entreprise, M. Aeschbacher auquel une indemnité de 26.000 francs a été versée. M. Löw avait qualifié de « sottise » les accusations formulées par Aeschbacher à ce propos, selon lesquelles M. Löw aurait modifié l'inventaire. M. Aeschbacher ne lui a jamais soumis aucun acte qui lui aurait permis de conclure à des fraudes fiscales. Lorsque plus tard M Löw avait affirmé dans d'autres procès que M. Aeschbacher avait violé son secret professionnel concernant l'entreprise et qu'il avait soumis à d'autres personnes des dossiers dont il s'était emparé indûment, M. Löw avait demandé qu'une plainte soit déposée pour que ces 26.000 francs lui soient remboursés.

M. Müller ajoute qu'il avait suggéré alors de charger un avocat du canton d'Argovie de s'occuper de cette plainte. Lorsque le 31 janvier 1951 M. Löw junior revint d'un entretien qu'il avait eu à Zurich avec M. Aeschbacher et qu'il eut annoncé que ce dernier avait menacé d'envoyer les dossiers à Berne si on ne lui versait pas une somme de 50,000 francs, il avait estimé que cette manière de faire était une évidente tentative de chantage. Mais M. Löw senior avait alors déclaré qu'il ne pouvait rien se passer, que tout était en ordre. Il avait considéré cette réponse comme digne de confiance, surtout du fait qu'il savait que les livres étaient sans cesse contrôlés par une fiduciaire et par les autorités fiscales. M. Müller a parlé ensuite de la visite de l'avocat zurichois Me Staub.

M. Müller a montré ensuite son rôle dans « l'opération de contrôle fiscal » à Oberaach, le 14 mars 1951. Il a déclaré que le professeur Hug étant absent, M. Löw lui avait demandé si l'on pouvait faire quelque chose contre un tel procédé. Mais après qu'il eut constaté qu'il ne s'agissait pas d'une revision fiscale, mais au contraire d'une procédure pénale fiscale, il avait déclaré à Löw qu'il fallait laisser les choses suivre leur cours. Il avait alors constaté que presque toute la presse ainsi que la classe ouvrière se montraient outrées de ces manières de faire et surtout de cette levée de forces policières. Toujours sur les déclarations de M. Löw, il eut l'impression que les soupçons étaient injustifiés et il a protesté auprès de l'administration fiscale contre ce genre de procédés, mais il n'a nullement demandé que les mesures prises soient abolies ou modifiées. Il a simplement exposé le désir de M. Löw qu'une fois les scellés posés, on s'abstienne de prendre toute nouvelle mesure en attendant le retour du professeur Hug, ce qui a été admis sans autre. Il avait demandé que les fonctionnaires responsables rendent compte des fautes commises et que de telles fautes soient évitées à l'avenir.

Interrogé sur les précédents relatifs à l'interpellation de M. Schümperli au Conseil national, M. Müller a déclaré qu'il avait mis en garde l'interpellateur, dans la mesure où le lui permettait le secret professionnel, contre le dénonciateur Aeschbacher, mais il fut très perplexe de voir que M. Schümperli n'avait pas l'air de tenir compte de cette mise en garde. M. Müller était très fatigué et nerveux et il n'a pas eu les dossiers sous la main qui lui auraient permis de justifier la déclaration personnelle qu'il a fait devant le Conseil national. En tout état de cause, il a continué de faire confiance aux affirmations répétées orales et écrites de M. Löw.

Parlant de sa lettre au conseiller fédéral Nobs du 16 avril 1951, il soutient encore aujourd'hui qu'il n'a eu aucune connaissance d'un indice quelconque relatif à des fraudes fiscales chez Löw. Le plaignant a répondu encore à quelques questions complémentaires qui n'ont rien apporté de nouveau et les débats ont été clos tard dans la soirée.

Samedi, les représentants des parties ont pris encore la parole pour l'administration de la preuve.

A L'OCCASION DE SON 50e ANNIVERSAIRE

le Nouvelliste valaisan

avec son nouveau numéro du lundi matin

a l'avantage d'informer ses nouveaux abonnés éventuels que, s'ils contractent un abonnement pour toute la durée de l'année 1953, notre journal leur sera servi

gratuitement dès aujourd'hui

jusqu'au 31 décembre 1952

Nos bureaux fourniront toutes les précisions désirées quant aux tarifs et aux diverses facilités de paiement.

L'Administration.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

DEUX JEUNES REDACTEURS AMERICAINS CHERCHENT A DISTRIBUER LEUR JOURNAL UNVERSITAIRE EN URSS

Deux étudiants du collège Horace Mann, rattaché à l'Université Columbia, se sont rendus au quartier général de l'ONU à New-York afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de mettre sur pied des échanges de journaux et de revues publiés par les étudiants aux Etats-Unis et en URSS. L'idée leur est venue à l'esprit du fait que le collège Horace Mann, qui offre des cours en langue russe, publie un bulletin hebdomadaire en cette langue, rédigé par les étudiants. Soulignant que cette revue est inspirée par des considérations purement culturelles, et ne comporte aucune propagande politique, les deux jeunes rédacteurs ont recehrché l'avis de M. Nikolai Kikitin, correspondant de l'agence Tass, quant à la possibilité de faire distribuer des exemplaires de leur publication en Union soviétique. M. Nikitin, qui se dit particulièrement intéressé par un éditorial intitulé « La jeunesse décide de l'avenir », a suggéré qu'ils prennent contact avec l'attaché culturel soviétique à Washington.

—o—

Les impostures du régime communiste en Pologne

—o—

Radio-Varsovie annonce que le « Chapitre cathédral » de Kattowitz a désigné le prêtre Philippe Bednorz comme « Vicaire capitulaire » du diocèse. Bednorz est le président du Comité des soi-disant « prêtres patriotes » opposés à la hiérarchie ecclésiastique officielle et soumis au régime communiste. Dans son commentaire, Radio-Varsovie expose que cette désignation apporte une confirmation à la révocation récente que les Autorités civiles de Son Exc. Mgr Adamski, évêque de Kattowitz et de son auxiliaire.

Comme on le sait, les journaux communistes polonais ont, immédiatement après les « élections » du 26 octobre, commencé une campagne de presse contre Son Exc. Mgr Adamski, coupable selon eux d'avoir, le jour des élections ,organisé une collecte de signatures dans les églises de son diocèse en faveur de l'enseignement religieux à l'école. D'après ces journaux, l'évêque de Kattowitz aurait ainsi fait une manœuvre politique qui n'est rien moins qu'une « attaque contre la nation », manifestant ce jour-là son « unité ». C'est pour ce motif qu'il appartenait aux autorités civiles de « destituer » Mgr Adamski, qui a dû être remplacé par le prêtre Bednorz, désigné également par une « élection ».

L'étrange communiqué de Radio-Varsovie démontre, une fois de plus, l'outrecuidance du régime communiste polonais qui s'arroge le droit de « destituer » un évêque et qui, contre toutes les règles canoniques, fait élire par un « Chapitre cathédral » fantôme, un Vicaire capitulaire sans mandat, puisque le siège épiscopal n'est point vacant.

—o—

LA SEMAINE SOCIALE DE FRANCE 1953 AURA LIEU A PAU

La Semaine sociale de France 1953 se tiendra à Pau ,du 20 au 25 juillet ; elle aura une journée de clôture à Lourdes le 26 juillet. Elle sera consacrée au problème de la guerre et de la paix. Ce problème général sera étudié sous un angle particulier d'une brûlante actualité : « De la coexsitence des blocs à une communauté internationale ».

—o—

Décès d'un académicien pontifical

A Camerano Casasco vient de mourir M. Francesco Vercelli, membre de l'Académie pontificale des Sciences naturelles, directeur de l'Institut pour l'étude des mers et de l'Observatoire géographique de Trieste. M. Vercelli qui était âgé de 69 ans, était académicien pontifical depuis 1936. Il est l'auteur d'environ 150 publications scientifiques.

—o—

Grave avertissement de l'Episcopat américain

—o—

La Conférence annuelle des évêques des Etats-Unis d'Amérique a adressé à la Nation américaine tout entière un Message commentant la pénétration qui doit exister entre la religion et la vie publique. Les évêques déclarent que ceux qui seraient enclins à écarter l'influence religieuse de la vie publique favoriseraient le déclin de la démocratie à laquelle les Américains sont si vivement attachés. Ils ajoutent à ce propos que c'est une politique à courte vue que de vouloir priver les enfants des Ecoles confessionnelles des subsides publics.

Les évêques américains constatent au surplus que, malgré la prospérité jusqu'ici jamais enregistrée à un tel degré aux Etats-Unis dans la vie économique et malgré l'influence considérable de la nation sur le plan international, le pessimisme et l'insécurité règnent d'une façon aiguë. Ils font remarquer que la banqueroute morale et la ruine nationale sont plus facilement provoquées par la faiblesse spirituelle que par la pauvreté nationale. Ils ajoutent que « la religion est le facteur essentiel de la vie de toute nation ».

Les évêques précisent que le laïcisme est devenu un grand péril pour les Etats-Unis. La manière de voir absolument laïcisée de beaucoup de citoyens menace les fondements de la société américaine. Les stratèges de la déchristianisation du pays se proposent de laïciser d'abord les Ecoles publiques et de s'arroger ensuite le monopole de l'éducation. L'Eglise n'est pas l'ennemie de l'Ecole publique ; elle est la première à reconnaître les intérêts légitimes de l'Etat dans les questions d'éducation. Mais l'Etat de son côté a « le devoir d'aider les parents dans l'accomplissement de leurs obligations dans le domaine de l'éducation ».

Caisse d'Epargne du Valais

(Société mutuelle fondée en 1876)

DIRECTION : PLACE DU MIDI, SION — AGENCES ET REPRESENTANTS DANS LES PRINCIPALES LOCALITES DU CANTON

Reçoit des dépôts : en compte Epargne à 2 1/2 %
en obligations à 5 ans à 3 1/4 %

et sous toutes autres formes aux conditions les plus favorables

(Les Dépôts en Caisse d'Epargne bénéficient d'un privilège légal)

NOUVELLES SUISSES

Le scandale des vins

—o—

La dernière audience de la semaine

Avant de clore l'audience de vendredi matin, dont le compte rendu a paru dans le « Nouvelliste » de samedi, le procureur général affirme à la suite de l'interrogatoire de M. Bujard que l'accusé se contredit dans ses différentes dépositions. Maître Pache proteste avec virulence contre cette assertion. Il s'insurge, d'autre part, contre les méthodes de l'accusation qui use non pas de questions mais d'affirmations. Il lui reproche de prononcer un réquisitoire fractionné et anticipé, procédé qui lèse les intérêts de la défense.

L'audience de l'après-midi est consacrée à l'interrogatoire des deux derniers accusés. Le premier, M. Georges Steim, ancien comptable de la Compagnie viticole de Cortaillod, expliqué qu'à la suite du départ précipité des responsables, il n'eut pas le temps de se mettre au courant de ses nouvelles tâches. La comptabilité était en retard de 5 mois. D'autre part, il n'avait pas été expressément chargé du contrôle de cave ; il n'a pas remarqué l'erreur qui s'était glissée dans les chiffres de l'inventaire et rappelle enfin que de nombreux employés de la maison ont quitté leur poste à cette époque.

Maître Courvoisier amène son client à préciser qu'il n'avait aucun intérêt financier dans cette affaire et que d'autre part une certaine confusion avait été causée par la disproportion des différents lots annoncée à l'action.

M. Jean Mühlematter est également renvoyé devant le tribunal, pour avoir fait mettre à l'action des vins qui normalement n'eussent pas dû être acceptés. L'accusé qui a contesté la compétence de la Cour s'est fait signifier par le président que ses conclusions étaient écartées. Invité à s'expliquer sur le fond, il déclare qu'il ne s'est pas occupé constamment de la branche vinicole du Holding dont il avait la direction. On lui fait grief d'avoir annoncé des vins altérés. Il explique que ces vins étaient excellents au moment où ils furent soumis au contrôle de la Commission de dégustation, mais une maladie « la tourne » s'est abattue sur ces cuve et rendu impropre à la consommation en quelques jours un stock considérable qui dut être jeté au lac. Il ajoute que l'inspectorat cantonal avait informé nombre de personnes de cet événement sauf les intéressés.

Un incident vient rompre la monotonie de cette troisième journée. Au moment de suspendre les débats, le président M. Pometta annonce que deux témoins sont défaillants. Il s'agit de MM. Huber et Schwarz qui furent tous deux membres de la Commission fédérale du commerce des vins. M. Schwarz s'annonce malade tandis que M. Huber se trouve présentement à Malaga.

Maître Dutoit n'hésite pas à qualifier la maladie du premier témoin défaillant de « diplomatique ». D'autre part, Maître Jean Reymond relève que ces deux personnes ont joué un rôle important dans la préparation de la mise en charge 1948 et le déclenchement de l'action pénale. En conséquence, bien qu'ils soient cités par l'accusation, il est d'un intérêt capital pour la défense de les faire entendre par la Cour. Les deux avocats laissent entendre qu'ils requéreront probablement la remise des débats si ces deux témoins ne pouvaient faire leur déposition. On connaîtra la décision de la Cour sur ce point mardi matin.

Avant l'incident, MM. les experts Ledermann et Schäffer viennent confirmer les conclusions de leur rapport à savoir que la Maison Schenk a annoncé à l'action 345,000 litres de moins qu'elle n'en possédait en fait et que d'autre part le résultat de l'action 1948 s'est soldée pour elle par un déficit assez considérable oscillant entre 3 et 800.000 francs.

Le procès reprendra mardi à 8 h. 30 avec l'audition de témoins dont le plus important est M. Chaponnier, du Département fédéral de l'économie publique.

Pour une confection soignée, à un prix modéré :
JEAN LEEMAN - Fleuriste diplômé
Sion : Av de la Gare - Téléphone 2.11.85
Martigny : Pl. Centrale - Téléphone 6.13.17
Saint-Maurice

PRODUIT SUISSE OU ETRANGER ?

Ce n'est pas seulement chez nous qu'avant ou après la Semaine Suisse, on pose cette question aux vendeurs, mais surtout à l'étranger, où l'on sait apprécier la qualité de nos produits. Il semble qu'on ne peut pas toujours y répondre par l'affirmative. Car d'après des communiqués parus dans la presse, il y aurait des commerçants dénués de scrupules qui ne craignent pas de mettre en circulation des produit sétrangers, sous un emballage ou une désignation qui induisent les acheteurs à croire qu'il s'agit vraiment de produits suisses !

Ça, alors !

Pour mettre fin à cet état de choses, le ministre égyptien du commerce et de l'industrie a, semble-t-il, élaboré un projet de loi défendant la vente de montres bracelets, d'horloges et d'instruments de précision dont on ne peut très exactement démontrer l'origine. « Beaucoup de montres munies de fausses marques », déclare un communiqué, « donnent l'impression qu'elles sont de fabrication suisse. Au cours de ces derniers mois, beaucoup de ces montres ont été vendues en Egypte à des prix exagérés ».

De tels incidents portent grand préjudice à la réputation de la qualité suisse, car ils éveillent auprès des acheteurs et consommateurs une défiance envers les produits suisses portant cette marque à bon escient, défiance cependant qui ne manque pas d'être fondée. Comment le producteur suisse peut-il se protéger, ici et à l'étranger ? L'application de la marque suisse d'origine déposée, de l'ARBALETE, bien connue et appréciée également à l'étranger, peut être un moyen. C'est avec satisfaction que chacun apprendra qu'en achetant, il n'est plus besoin de demander aussi souvent : « Est-ce un produit suisse ? » mais qu'on reconnaît l'origine véritable à la marque d'origine, l'ARBALETE.

—o—

Les échanges d'énergie électrique entre la France et la Suisse

—o—

En dehors des exportations et des importations « visibles », portant sur des marchandises, et des échanges « invisibles », de services, de capitaux, de brevets, etc., on ignore souvent l'importance que revêtent, en Europe, les échanges d'énergie électrique. Grâce à une interconnexion de plus en plus poussée, les différents réseaux nationaux s'entr'aident de façon constante, de telle sorte que l'on s'achemine vers une véritable mise en commun des ressources européennes d'énergie électrique

Ces échanges sont particulièrement intenses et profitables entre la France et la Suisse. En effet, la France possède de très importantes usines au fil de leau qui produisent une quantité d'énergie presque constante, nuit et jour, hiver comme été, tandis que la Suisse est spécialement riche en bassins d'accumulation. La France bénéficie au surplus de régimes hydrauliques variés et de puissantes usines thermiques, si bien que chacun des deux pays dispose, à des heures et à des époques différentes, d'excédents dont il peut faire bénéficier l'autre, lui permettant d'économiser ses propres ressources et de faire face à ses « pointes » de consommation.

On trouvera une documentation complète à ce sujet dans l'intéressante monographie que constitue le numéro de novembre de la « Revue économique franco-suisse » consacré à l'électricité et réalisé par la Chambre de commerce suisse en France, avec la collaboration d'éminents spécialistes : M. Baron, directeur-adjoint de l'exploitation à l'Electricité de France (« L'énergie électrique en France »), M. Aeschimann, directeur général d'Aar et Tessin, S. A. d'électricité à Olten (« L'énergie électrique en Suisse »), M. Buenzod, directeur de l'Office d'électricité de la Suisse romande à Lausanne (« L'industrie électrique suisse »).

Dans ce même numéro, la Chambre de commerce suisse en France donne tous les détails utiles sur l'ararngement commercial, signé le 1er novembre, entre la France et la Suisse.

Votre peau a besoin de VITAMINE « F »

Gerçures, écorchures, ulcères variqueux, brûlures des rayons solaires et substances caustiques, eczémas.

Pommade TRIENE

à la Vitamine « F » (Calc. linoleinic.)

Vente en pharmacie et droguerie

Montpellier

L'ex-reine Hélène d'Italie vient de mourir en exil à l'âge de 79 ans. Elle était la fille du roi Nicolas Ier de Montenegro et épousa en 1896 le roi Victor-Emmanuel III.

Chronique neuchâteloise.

LE CONFLIT DES RAMONEURS

Un différend sérieux oppose depuis plusieurs semaines les maîtres-ramoneurs de Neuchâtel à leurs ouvriers affiliés à la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment (F.O.B.B.). Il a pour origine une demande d'augmentation des salaires et dure depuis le début de l'année. A cette demande, les patrons ont répondu qu'une augmentation de salaire ne pouvait être envisagée tant que l'autorité communale du chef-lieu n'aurait pas revisé les tarifs de ramonage. Une fois de plus, on demande au public de supporter une nouvelle augmentation après tant d'autres.

La prétention des ouvriers ramoneurs de Neuchâtel est basée sur le fait que leurs collègues de La Chaux-de-Fonds et du Locle gagnent 20 francs de plus qu'eux par semaine. Ils demandent tout naturellement d'être mis sur le même pied.

L'Office cantonal de conciliation que préside depuis 32 ans M. Eugène Piaget, ancien procureur général du canton de Neuchâtel, s'est occupé vendredi matin de cette importante question. Il avait convoqué les représentants des patrons et ouvriers-ramoneurs qui ont exposé à tour de rôle leur point de vue.

L'Office cantonal de conciliation a formulé les propositions suivantes : il recommande aux maîtres ramoneurs de traiter leurs ouvriers aux conditions du contrat collectif des Montagnes neuchâteloises du 9 avril 1952 avec effet rétroactif au 1er octobre 1952, et formule le vœu que le Conseil communal de Neuchâtel adapte ses tarifs à ceux de La Chaux-de-Fonds.

—o—

LA QUESTION DES LOTOS

Comme chaque année à cette époque, la question des lotos revient sur le tapis, des griefs en nombre grandissant étant formulés contre ces manifestations qui se multiplient dans les villes et les villages.

Les milieux du petit commerce surtout se plaignent amèrement du tort que leur font ces soirées où le public dépense souvent des sommes importantes qui grèvent le budget familial et se traduisent obligatoirement, soit par une diminution des achats de première nécessité, soit par des achats à crédit dont le règlement s'effectue souvent après de longues semaines et difficilement. Ce n'est d'ailleurs pas là le seul grief qu'on formule à l'égard des lotos : nombre de sociétés qui organisent ces manifestations envoient leurs membres collecter des dons chez leurs fournisseurs habituels (épiciers, marchands de cigarettes, marchands de vin, etc.), ce qui représente parfois une double perte pour les commerçants.

On conçoit fort bien que les sociétés soient désireuses d'alimenter leurs caisses et qu'elles choisissent pour cela le moyen le plus facile. Quand on saura qu'un important club de football de Neuchâtel a réalisé à l'issue de la dernière soirée-loto qu'il avait mis sur pied, un bénéfice net de 1800 fr., on comprendra que les autorités soient harcelées de demandes d'autorisation de la part de différents groupements. Mais il y a certainement abus et il semble bien que le rôle des dites autorités soit précisément de faire preuve de prévoyance et de sagesse pour mettre le public à l'abri d'engouements qui ne lui sont pas toujours profitables.

L'habitude de faire argent de tout est dangereuse et l'on est payé pour savoir combien coûte cher souvent et de quelles lourdes conséquences on le paye, ce qu'on appelle le profit immédiat.

G.

Je veux un parfum GUY Paris

Un grand vermouth
NOBLESSE
blanc et rouge

Vous ferez du bon travail et à meilleur compte

avec un

MORRIS

COMMERCIAL

avantageux à l'achat et économique à l'usage

- Moteur à essence souple et endurant. Soupapes en tête. Boite à 4 vitesses.
- Châssis à poutrelles acier, amortisseurs hydrauliques de chocs.
- Cabine tout-acier étanche.

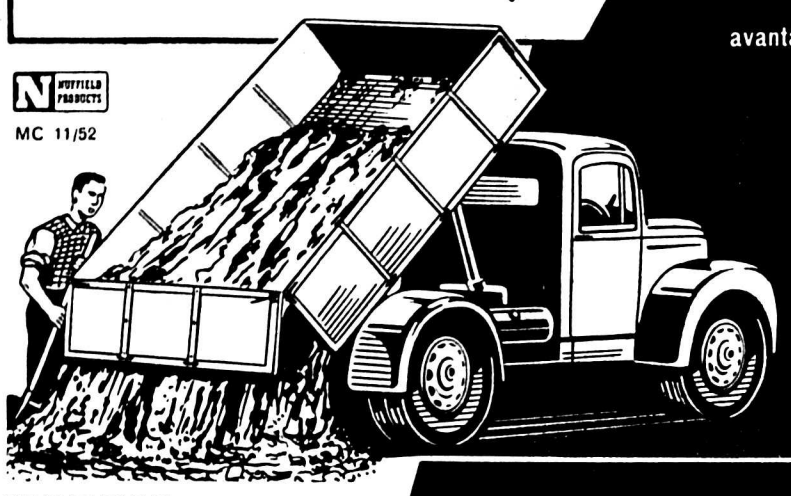

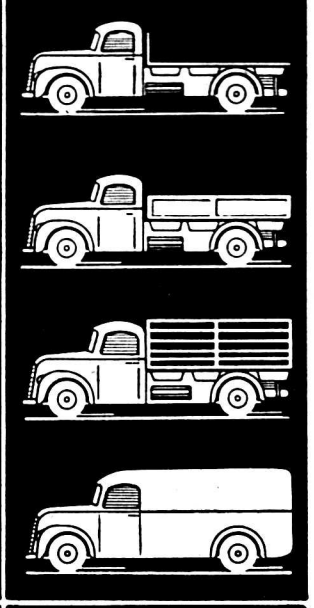

MC 11/52

MORRIS est le **fournisseur officiel et exclusif des P.T.T.** anglais ... quelle référence !

GARAGE U. ZUFFEREY
SIERRE

10 CV 1.5 t. 22 CV 3 t.
Autres modèles : 400. 600, 700 et 1000 kg.
Châssis sur demande.

Facilités de paiement sur demande

Réelle occasion

A VENDRE

FRIGIDAIRE, PARFAIT ETAT, contenance env. 130 litres. — **BALANCE UNIVERSAL NEUVE. On échangerait** éventuellement contre meubles antiques, ou autre mobilier.

S'adr. **Maison ALBINI,** meubles, rue du Grand-Pont, à **SION.** Tél. 2.27.67.

Pour devenir bon skieur

il faut être bien chaussé

René vous a préparé une superbe chaussure de ski, spécialement étudiée par lui-même, donnant entière satisfaction sur tout point de vue

RENE REY, cordonnier, CRANS sur Sierre

Demandez notre excellent bœuf

salé et fumé

Boucherie O. Neuenschwander S. A., 17, Av. du Mail, Genève. Tél. 4.19.94.

L'homme le plus occupé est celui qui a le plus de temps

Pensée d'Alexandre Vinet, le théologien, qui savait être à la fois critique littéraire et l'un des dirigeants de l'église vaudoise.

L'homme d'aujourd'hui doit dominer le temps. Pour avoir l'esprit libre, il se confie à la précision de la «Longines Automatic» dont la bienfacture et la solidité s'allient à la distinction.

LONGINES
Automatic

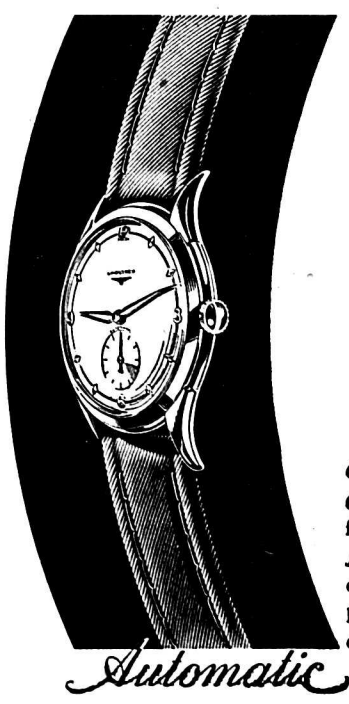

Or 18 K
Cadran de luxe frs. 650.-
Autres modèles depuis frs. 590.-
Modèle acier depuis frs. 290.-

Automatic

Longines est, dans le monde entier un signe de ralliement pour le cercle d'une élite éprise de qualité.

En vente chez :

St-Maurice :	J. GEX	Sierre :	M. BURO
Martigny :	H. MORET & Fils	Montana :	A. AESCHLIMANN
Sion :	P. GAILLARD, Grand-Pont	Montana :	Ch. CARLEN & Vital RENGGLI
Sierre :	AESCHLIMANN & STAUBLE		

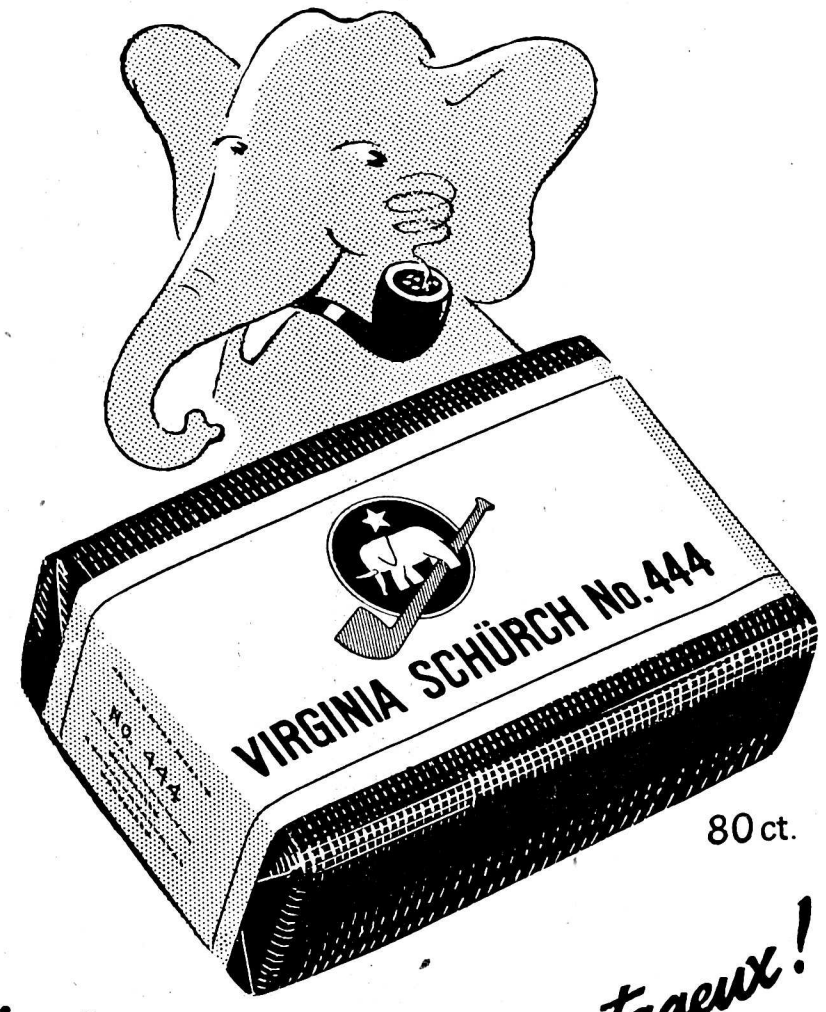

... corsé, pas cher, avantageux !

Occasion

A vendre une chaudière de chauffage central Néo Classic 36, 3.40 m2 surface de chauffe, 40,800 cal., avec jaquette calorifugée, état de neuf, n'ayant servi qu'une saison.

S'adr. à Emile Bugna, installateur, Monthey.

On cherche de suite jeune fille comme

sommelière

ainsi que pour aider un peu au ménage. Débutante acceptée. — **Laurent, Café Central, à Fey près Echallens** (Vd) **Tél 4.14.27.**

Belle occasion

Agencement complet d'un magasin, cause transformations. Pressant. Bas prix.
Tél. au (025) 3.22.07.

A vendre

40 fenêtres

bois dur avec et sans cadre. A prendre sur place. 8 à 12 fr. pièce. Prix spécial pour l'ensemble. Ecrire case Rive 85, Genève.

A vendre

une jolie vachette de 20 jours, pour l'élevage, ainsi que 20 jeunes poules, du printemps et de deux ans, prêtes à pondre et une ruche d'abeilles avec forte colonie. Chez Eugène Bernard, Ferme des Caillettes, sur St-Maurice, tél. (025) 3.62.03.

Cinémas

ETOILE Martigny

Lundi 1, mardi 2, mercredi 3 et dimanche 7, à 17 heures

Kathryn Grayson, Howard Keel, Ava Gardner dans

SHOW-BOAT

en technicolor

Des milliers de participants dans un cadre de magnificence et de grandeur

REX Saxon

Jeudi 4 : une seule séance

SHOW-BOAT

Vendredi, samedi, dimanche (mat. 14.30)

Jean Gabin et Isa Miranda dans

AU DELA DES GRILLES

un grand film franco-italien

Trains électriques

rails, pièces détachées : HAG, BUCO, MAERKLIN, RIVAROSSI, MECCANO, etc.

La seule maison spécialisée en Valais
Demandez catalogues en indiquant la marque ou le genre désiré à **Cl. Bernard,** électricien, rue de la Plantaud, **Monthey**

Boucherie Chevaline - Sion

Rue du Rhône. Tél. 2.16.09

Salamettis et Bologne, bien secs, Fr. 7.50 le kg.
Saindoux pur porc, Fr. 3.— le kg.
Graisse de cheval mélangée Fr. 2.— le kg. et en bidons de 2 ¼ et 5 kg. **Saucisses de ménage Fr. 4.— le kg.**

Expéditions contre rembours

Togal est d'un effet rapide en cas de:

Goutte. | Rhumatisme.
Lumbago. | Maux de tête.
Sciatique. | Refroidissements.
Douleurs nerveuses

Togal dissout l'acide urique et élimine les matières nocives. Aucune action secondaire désagréable. Plus de 7000 médecins attestent l'action excellente, calmante et guérissante des comprimés Togal. Prenez donc Togal en toute confiance! Dans toutes les pharm. Fr. 1.65 et 4.15.

Vous augmenterez avec certitude

vos possibilités d'avenir en suivant chez vous nos compléments de formations adaptés individuellement ou une de nos nombreuses formations complètes pour entrer dans la carrière commerciale (correspondant, sténo-dactylo, secrétaire, comptable, employé de bureau, etc.)

Ecrivez en détail (joindre timbre-réponse)
Succès **Placement**
Enseignement par correspondance
Agence du Valais : NAX

IMPRIMERIE RHODANIQUE O ST-MAURICE

L'expédition suisse au Mont Everest

Les alpinistes n'ont pas encore attaqué le sommet

—o—

La Fondation suisse pour les explorations alpines communique :

Poursuivant l'ouverture, commencée au printemps dernier, de la voie d'accès sud du Mont Evesrest (8840 m.), la deuxième expédition suisse placée sous la direction du Dr G. Chevalley a établi, du commencement à la fin d'octobre et dans de bonnes conditions, une position de départ dans une zone située entre 6000 et 7000 mètres, où elle a amené tout le matériel nécessaire et terminé la période d'acclimatation. Le 27 octobre a commencé l'aménagement de la route menant au col sud, pour pouvoir monter le matériel de campement, les vivres et les appareils d'oxygène dont les hommes ont besoin pour pouvoir subsister à des altitudes allant de 8000 à 9000 mètres. Au cours de ce travail, le 31 octobre, le sherpa Mingma Dorje s'est tué en faisant une chute dans le rimaie du couloir sis entre le glacier du Lhotsé et l'Eperon des Genevois ; trois autres sherpas ont été blessés dans cet accident, mais leur vie n'est pas en danger. Le 5 novembre le premier camp d'altitude a été établi à plus de 7000 mètres dans le tiers inférieur du glacier du Lhotsé.

Les prochains messages du chef de l'expédition à la Fondation suisse pour les explorations alpines diront jusqu'où la nouvelle voie devant passer par le glacier du Lhotsé et le col sud a pu être tracée. Il convient toutefois d'insister sur le fait qu'une tentative sur l'arête sud-est de l'Everest ne peut avoir lieu qu'après que ce travail a été terminé et que tout le matériel a été transporté à plus de 8000 mètres. Cette précision était nécessaire, parce que depuis des semaines, des informations de presse provenant de source incontrôlable, parlent d'un assaut vers la cime, assaut qui, eu égard à la situation réelle, ne pouvait pas être lancé aussi tôt.

—o—

La prime de mouture

La Commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi concernant l'augmentation de la prime de mouture s'est réunie à Langenthal le 28 novembre sous la présidence de M. le conseiller national Gfeller, Oppligen, et en présence du conseiller fédéral Weber et de M. Laesser, directeur de l'administration des blés. Elle a accepté les propositions du Conseil fédéral sans modification. (Voir le détail de ces propositions dans le « Nouvelliste » de samedi 29 courant).

—o—

LA « JOURNEE DES DROITS DE L'HOMME » SERA CELEBREE LE 10 DECEMBRE

M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, a adressé aux gouvernements du monde entier des lettres suggérant que des cérémonies soient mises sur pied le 10 décembre pour marquer le quatrième anniveraire de la signature de la Déclaration universelle sur les Droits de l'Homme, adoptée en 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU. Les réponses déjà reçues indiquent que les préparatifs de commémoration sont déjà en cours dans la plupart des pays En Angleterre et en Italie, par exemple, du matériel d'information sera distribué dans les écoles. Au Danemark, un livre d'enfants basé sur les Droits de l'Homme paraîtra le 10 décembre. Une édition suédoise est également prévue. Le gouvernement islandais fera distribuer un exemplaire de la Déclaration universelle dans tous les foyers. En Israël, des exemplaires de la Déclaration seront distribués aux écoles, et des expositions seront organisées à Jérusalem, Tel Aviv et Haifa. La Turquie procédera également à la distribution d'exemplaires dans les écoles, tandis qu'au Libéria, le président, M. Tubman, fera une proclamation spéciale pour marquer la journée du 10 décembre, et une pièce de théâtre illustrant les diverses clauses de la Déclaration sera présentée à Monrovia dans le pavillon érigé pour marquer le centenaire de la fondation du Libéria. En Inde, la Déclaration sera distribuée en patois dans les écoles, et la radio nationale effectuera des émissions spéciales. Des dispositions semblables ont été prise dans divers pays de l'Amérique latine. Aux Etats-Unis, enfin, l'anniversaire sera observé à la fois sur le plan religieux, éducatif et civique, ainsi que par de nombreux groupes privés.

Dans la Région

L'autorail Evian-Annemasse tombe dans la Dranse

—o—

Le premier autorail du matin Evian-Annemasse, qui quitte Evian à 04 h. 53, a déraillé sur le pont de la Dranse, en direction de Thonon. La machine avait ralenti, comme le signal vert le commandait, mais arrivée à proximité immédiate du pont métallique, le mécanicien constata que celui-ci avait été désarticulé et que ses rails ne tenaient plus sur le ballast. La machine tomba dans le vide sur les rives de la Dranse. Aucune personne n'a été blessée. Le trafic sera interrompu pendant 8 ou 10 jours entre Thonon et Evian en attendant la construction d'un pont de fortune. Les dégâts matériels sont élevés. La cause de l'accident n'est pas encore complètement éclaircie. On pense toutefois qu'elle est due à la crue de la rivière qui a dégarni un des piliers.

Nouvelliste Sportif

FOOTBALL

LES RESULTATS DU 30 NOVEMBRE 1952

Le Championnat suisse

Ligue national A

Bellinzone-Bâle 2-3 ; Berne-Lausanne 2-0 ; Chiasso-Lugano 5-2 ; Grasshoppers-Young Boys 2-0 ; Granges-Zurich 2-2 ; Servette-Fribourg 4-2 ; Chaux-de-Fonds-Locarno 1-0.

Bonne journée pour le F. C. Bâle qui bat Bellinzone sur son terrain et voit son rival direct Young Boys stoppé par Grasshoppers dont le redressement, attendu, est remarquable. De ce fait, Bâle rejoint Young Boys, les deux clubs totalisant 16 pts. Mais Bâle est mieux placé n'ayant joué que 9 matches contre 10 pour Young Boys. Derrière ce duo, Servette fait son bonhomme de chemin ; ayant disposé de Fribourg après une partie palpitante, les Fribourgeois se trouvent crédités de 16 pts également en 10 matches. Dimanche prochain, grand choc au Wankdorf entre Servettiens et Bernois ! Granges et Zurich se sont partagés les points, tandis que Chiasso a surclassé Lugano. Bonne performance de Locarno à La Chaux-de-Fonds, mais le gain de la partie est resté, de justesse, aux Jarassiens. A l'affiche de ce dimanche la nouvelle et décevante défaite de Lausanne. Corps sans âme, le onze de la Pontaise décevra encore. Et pourtant dans ses rangs que de footballeurs de valeur ! Au bas du classement, Berne a cédé la lanterne rouge à Locarno, mais les écarts sont minimes ; Lausanne par exemple n'a que 2 pts de plus !

Ligue nationale B

Aarau-Young Fellows 1-2 ; Cantonal-Wil 1-4 ; Malley-Bienne 2-2 ; Soleure-Lucerne 2-0 ; Schaffhouse-Winterthour 0-0 ; Zoug-Urania 3-2.

Malgré son match nul, Malley peut être content. Soleure a réussi l'exploit de terrasser Lucerne et Winterthour a perdu un point à Schaffhouse où la partie fut âprement disputée. De ce fait, la situation en tête, se présente comme suit : 1. Malley 10 m. 16 pts ; 2. Lucerne 9 m. 14 pts ; 3. Wil 9 m. 13 pts ; 4. Winterthour 9 m. 12 pts, etc.

Grande bataille également en queue du classement. Zoug s'est défait d'Urania et laisse ainsi la dernière place à Aarau qui a succombé contre Young Fellows dont l'amélioration est certaine. Cantonal se voit maintenant directement menacé. Les Neuchâtelois peinent terriblement cette saison. L'absence d'Oberer se fait sentir, mais tout de même !

Première Ligue

Forward-Central 3-2, Sierre-Boujean 2-1, Sion-Montreux 4-2, Vevey-Martigny 3-0, Yverdon U. S. Lausanne, renvoyé.

Les honneurs de la journée vont au F. C. Sierre qui a disposé de Bienne-Boujean, non sans une âpre résistance de ce dernier. De ce fait, voilà les Sierrois en bon rang et prêts à toute éventualité ! ! Pour ne pas être en reste, Sion a battu Montreux, après avoir effectué un redressement, en seconde mi-temps, digne d'admiration. Comme quoi, il est bon parfois de recevoir un petit sermon aux vestiaires, car nous supposons que cela s'est passé ainsi dans ceux du F. C. Sion après la première mi-temps. Martigny continue à décevoir, non pas au point de vue qualité de football mais au point de vue efficacité. Pour une ligne qui passait pour la plus redoutable du groupe, c'est, vous l'avouerez, assez vexant ! Depuis le match contre Servette, Martigny n'a marqué, en 4 parties, que trois buts ! C'est peu pour une équipe qui en marquait habituellement autant mais en un seul match. Quand la méforme est là, rien ne va plus !

Forward a pris le meilleur sur Central, mais de justesse. Classement : Sierre 10 m. 14 pts ; 2. Boujean 10-14 ; 3. Sion 10-13 pts ; 4. Martigny II-13 pts; 5. Forward 9-12 ; 6 et 7. Vevey et Yverdon 10-10 pts, etc. ; ferme la marche Central 9 m. 3 pts.

Le regroupement de tête n'est pas pour nous déplaire. Il assurera un deuxième tour qui ne cédera en rien au premier et qui, étant donné son caractère décisif, sera encore plus passionnant ! D'ores et déjà félicitons nos équipes valaisannes pour leur magnifique tenue. Les rangs qu'elles occupent méritent l'estime des sportifs et nous espérons que tous soutiendront nos représentants, surtout lorqu'ils doivent faire face à une mauvaise passe comme celle de Martigny, actuellement.

Deuxième Ligue

Lutry-Monthey 2-3, St-Léonard-Vignoble 5-3, Pully-Aigle 4-4.

Monthey a passé victorieusement le cap difficile de Lutry . C'est un test suffisant pour lui prédire un brillant avenir. Aigle a dû se battre pour sauver un point à Pully, en mauvaise posture actuellement. Ce gain d'un point ne suffit pas aux joueurs de Pully pour quitter la lanterne rouge, car St-Léonard a disposé de Vignoble et rejoint donc St-Maurice avec 7 points. Monthey reste toujours sans défaite et c'est un exploit qu'il faut souligner car il est rare de voir arriver une équipe à la fin du premier tour, encore imbattue. Bravo Montheysans et continuez !

Troisième Ligue

Brigue-Chalais 6-1, Fully-Muraz 2-1, Monthey II-Martigny III 1-2.

Brigue poursuit sa marche victorieuse et... son rival direct Grône. En somme, la répétition du drame de la saison passée avec une issue différente, peut-être ! Qu'en pensez-vous ?

Surprenant échec de Muraz à Fully et la fin de toutes ses espérances. Un vrai coup de jarnac ! A souligner la belle victoire de Martigny III à Monthey.

Quatrième Ligue

Conthey I-Lens I 2-5, Conthey II-Grône II 0-15, Collombey I-Leytron II 1-2, Troistorrents I-Riddes II ? St-Gingolph I-Riddes I 2-5.

Juniors A

1re série : Vevey-Sports I-La Tour-de-Peilz I.

2e série : Viège I-Lens I 7-2, Chamoson I-Conthey I 6-2, Muraz I-Vernayaz I 2-4, Vouvry I-Martigny II 1-1, Evionnaz I-St-Maurice I ?

Lens et Leytron continuent à se distinguer et Conthey II à totaliser, mais dans la mauvaise colonne, celle du débit ! ! La victoire de Riddes à St-Gingolph est-elle le début d'un redressement ? C'est possible, mais attendons encore un dimanche pour nous prononcer.

LA COUPE VALAISANNE

Ardon-Viège 2-1, Martigny II-Saxon ? St-Maurice-Montana 4-3.

Viège a succombé à Ardon, ce qui était plus ou moins attendu. Néanmoins l'exploit du club de 3e Ligue est à relever. De même la belle résistance de Montana à St-Maurice est à citer à l'ordre du jour. Les Agaunois ont pris la partie à la légère et si certains essais se justifiaient, il ne fallait pas, en tout cas, mésestimer l'adversaire ! Toujours l'éternelle histoire du match gagné d'avance !

Sierre - Bienne-Boujean 2-1

(MI-TEMPS 1-1)

C'est l'ambiance des grands jours qui a présidé à cette partie importante pour les deux adversaires. Même le soleil s'est mis de la fête et éclaire le match de ses rayons. Une foule nombreuse assiste aux exhibitions des deux équipes. Le terrain de Condémines est en bon état quoique un peu gras. M. Broenimann, de Payerne, arbitre la rencontre.

Sierre : Sartorio ; Giachino II, Favre ; Beysard, Giachino I, Christen ; Simili, Monney, Massy, Gard, Sierro.

En début de partie, Sierre remet une caisse de bouteilles à l'équipe visiteuse qui évolue pour la première fois en Valais.

D'emblée, le jeu est rapide et Sierre, qui joue contre le soleil, se fait menaçant. Le gardien visiteur intervient dans la première minute déjà. Les locaux attaquent à fond et à la 8e minute Monney envoie un tir foudroyant à quelques centimètres du poteau. Une minute plus tard, un corner échoit à Sierre mais il ne donnera rien. Pourtant Bienne s'organise et amorce quelques attaques rapides. Une occasion leur est offerte à la 12e minute mais Bienne met lamentablement dehors. La fête de tir continue de part et d'autre mais les avants n'ont pas bien ajusté leur hausse. Pourtant à la 22e minute l'arbitre donne un coup franc à 20 mètres. Sierro place la balle, tire et marque. Le public manifeste sa joie et même des sons de clochettes se font entendre. Bienne veut à tout prix remonter le score et attaque en force par passes rapides et précises. Sierro enverra une de ses bombes à un mètres du poteau. La défense visiteuse n'est pas à son affaire et fournit un jeu brouillon. Une attaque des visiteurs se termine par un penalty que Zurcher transformera. Il y a 32 minutes que l'on joue et le score est à 1-1. Deux corners, un de chaque côté seront encore tirés avant le repos.

Les avants sierrois recommencent leurs attaques dès que la partie reprend. Une belle occasion est offerte à Sierro — qui tire dehors alors que la cage était vide. Quelques occasions sont encore gâchées quand Monney ajuste tout à coup un tir, parti de 30 mètres, et qui termine sa course au fond des filets. C'est la 49e minute. Sierre domine toujours, obtient 6 corners mais ne parviendra plus à tromper un Béguin en grande forme.

La fin est sifflée sur une victoire pleinement méritée des Sierrois et dans l'enthousiasme que l'on devine. Bonne partie de toute l'équipe locale. Les arrières et le gardien tinrent admirablement le coup. Ils ne capitulèrent d'ailleurs, que sur penalty. Les demis ont bien fait leur travail tandis que les avants nous ont donné de belles satisfactions. Les tirs au but furent fréquents et si le score n'est pas plus élevé, c'est grâce au gardien visiteur. Quelques imprécisions coûtèrent également quelques buts mais, qu'importe, la victoire est là pleinement méritée. Le jeune Massy a fourni une excellente partie et s'améliore de dimanche en dimanche.

Bienne Boujean possède une ligne d'avants très dangereuse mais qui manque de précision. Zurcher, que l'on disait blessé, brillait particulièrement et ses déboulés donnaient chaque fois le frisson aux supporters sierrois. La défense, par contre, n'était pas dans un bon jour et accumulait fautes sur fautes. Heureusement que le gardien sortit une partie des grandes occasions et sauva, des poings, quelques balles désespérées. L'équipe a toutefois trop tendance à jouer du théâtre et à simuler des fouls imaginaires. Heureusement que l'excellent M. Broenimann tint tout son monde bien en mains, ne laissa rien passer et ne s'en laissa rien compter. Un bon point M. l'arbitre !

Hercé.

Sion - Montreux 4-2

(MI-TEMPS 0-2)

Mille personnes entourent le terrain lorsque l'arbitre M. *WW. Frieden*, de Berne, donne le coup d'envoi. Immédiatement Sion se porte à l'attaque des buts adverses mais c'est Montreux qui, sur échappées, marquera les 2 premiers buts à la 4e et à la 25e minute. Sion ne quitte pas le milieu du terrain et bombarde en vain les buts de Montreux où veillent un bon gardien et une défense serrée. La mi-temps survient sur le score de 2-0 et après que Sion eut tiré 5 corners à zéro.

La deuxième mi-temps reprend sous le signe de la domination sédunoise. A la 10e minute Porro trouve le chemin des filets après une erreur d'un défenseur adverse. A la 22e minute, sur bel effort personnel, Genevaz marque le but égalisateur. Sion attaque à outrance et sur un corner tiré par la droite Mathey, sur passe de Siggen, glisse la balle dans les filets. Montreux accuse le coup et joue dur, si bien qu'à la 40e minute l'arbitre accorde le pénalty après deux charges brutales contre Mathey et Germanier.

Les Montreusiens protestent en vain et l'arbitre, frappé par l'arrière droit de Montreux, accorde le pénalty que Mathey tire tranquillement dans le but. L'arrière droit montreusien se permet de revenir sur l'arbitre en lui faisant un croche-pied, ce qui lui vaudra l'expulsion du terrain. Sion a tiré 16 corners à 0 pendant cette partie. Toute l'équipe est à féliciter pour avoir remonté le score de 2-0. Certains joueurs abusent encore des passes latérales et d'autres courent trop avec la balle. En corrigeant ces défauts, Sion pourra prétendre à jouer les premiers rôles en première ligue. Montreux s'est battu avec acharnement et n'est pas loin de récolter quelques points s'il se décide à risquer l'attaque. L'arbitrage de M. Frieden a été correct.

J. W.

Rien ne sert de dominer...

Vevey-Martigny 3-0

(MI-TEMPS 1-0)

Il y a plus de 2000 spectateurs lorsque M. Fluckiger qui sera bon, appelle les deux teams. Le terrain est un peu doux mais en bon état. Martigny se présente ainsi ; Contat, Cachat et Bochatay ; Patané, Meunier, Giroud ; Ferrero, Perréard, Keim, Gollut, Damay.

Les Valaisans débutent bien et, plus incisifs, se montrent tout de suite dangereux. Il est probable que, pour eux, le match s'est décidé dans les dix premières minutes. Durant cette période, Martigny a eu quelques réelles occasions et un peu de malchance. A la 2e minute déjà, après un bel effort personnel, Damay tire depuis 18 m. et son shoot va s'écraser contre le montant ! La réaction des Vaudois permet à Belli d'envoyer une bombe au-dessus de la latte. Mais les nôtres gardent le jeu en mains et sont pressants. Mais hélas ! toujours cette manie de vouloir à tout prix garder le ballon au lieu de le passer au camarade mieux placé. A la 11e minute, une belle attaque vaudoise échoue sur la défense valaisanne, mais le renvoi est faible et Wallacheck reprenant de volée met à côté. Il tente à nouveau sa chance une minute plus tard et voit son tir s'écraser sur la transversale. Dès lors, la machine veveysanne bien huilée se met à fonctionner à plein rendement et les visiteurs n'en mènent pas large. Cet assaut dure 10 minutes, puis Martigny se reprend et par Meunier surtout, amorce offensive sur offensive ; le voici qui descend tout le terrain à la 25e minute, passe à Perréard qui file sur la gauche et lui redonne au centre. La reprise du centre-demi est bonne, mais son shoot ras-terre file à côté du montant, à l'extérieur malheureusement. Vers la 36e minute, nouvel essai de Martigny par Perréard-Gollut. Le tir insidieux de ce dernier est mis en corner par Cerutti. On va arriver à la mi-temps et rien n'est encore marqué. Mais voici que Reymond II a la balle ; Patané l'attaque mais s'aidant de la main (l'arbitre caché ne pouvait le voir) le Vaudois parvient à se mettre en position de tir. Chacun attend le coup de sifflet de l'arbitre, mais c'est le tir de Reymond qui part pour finir doucement dans le coin des filets, pendant que Patané, les bras au ciel, implore probablement M. Fluckiger ! Vevey a marqué et ce but va galvaniser les locaux.

Rien n'est perdu pourtant. Il reste toute la deuxième mi-temps et un but ce n'est pas insurmontable. En fait, mis à part quelques réactions, la deuxième mi-temps appartiendra aux Valaisans qui font un très beau football mais où manquera malheureusement l'efficacité. Dominant territorialement d'une manière presque outrageante pour l'adversaire, Martigny n'arrive pas à percer le rideau défensif des locaux, tous repliés. Et pourtant, que d'assauts ! A l'origine de toutes les offensives, Meunier, travailleur infatigable et dont le contraste avec Damay, flegmatique et indolent, était souligné par les Vaudois même. Au centre, un petit homme, genre Tamini, empoisonnait l'existence des arrières veveysans. Mais son travail ingrat ne profitait jamais. Ses camarades lui donnaient souvent des balles aériennes (ce qui était contraire à tout bon sens) et ne suivaient jamais l'une de ses actions. En somme David contre Goliath, mais comme il y avait deux Goliat, le résultat ne faisait aucun doute ! Malgré tout, les nôtres n'ont pas mal joué. Par moment, ce fut brillant, mais hélas ! manquait toujours la réalisation. Quelle carence dans les tirs, mis à part les essais du début ! Keim fut encore le plus dangereux et deux fois, en fin de match, ses tirs auraient mérité un meilleur sort. D'une manière générale, les Valaisans ont plu au public vaudois et il faut souligner leur correction.

En fin de match, s'il y eut quelques signes d'énervement, tout se borna à des accrochages sans graves conséquences. Signalons qu'une collision entre Meunier et Prodhom à la 6e minute de la seconde mi-temps blessa les deux joueurs, mais que tous deux purent continuer la partie après quelques soins. Le deuxième but veveysan fut le résultat d'une échappée et marqué par Belli à la 40e minute, le troisième sur pénalty à la 44e minute sur faute de Damay, passé à l'arrière !

E. U.

LA COLONNE GAGNANTE DU SPORT-TOTO No 13

2 1 1 1 x 1 2 2 x 1 x 1-1

HOCKEY SUR GLACE

A Lausanne, le C. P. de Zurich a battu Lausanne par 8 buts à 5 (1-1, 1-5, 3-2).

A Bâle, Bâle a perdu devant Berne 1 à 3, ce qui constitue la première surprise des championnats (tiers-temps 1-1, 0-1, 0-1).

SKI

Le 2e camp de ski de la Jeunesse valaisanne

—o—

L'Association valaisanne des clubs de ski s'intéresse particulièrement à notre jeunesse. Elle sait que là se trouvent les éléments qui assureront la relève demain ou plus tard. Le travail accompli en profondeur, depuis quelques années, portent déjà ses fruits.

(Suite en 6e page).

Harmonie des saveurs... l'arôme des plantes alpines allié au goût de la gentiane... c'est Diablerets l'apéritif complet

Illusions et vérités SUR L'ALCOOL

L'alcool est-il un stimulant ? Est-il la cause de maladies ou d'infirmités pour les enfants en gestation ? Où est la vérité ? Lisez *Sélection* de Décembre. Vous verrez quels problèmes pose l'alcoolisme et vous connaîtrez les moyens les plus efficaces pour le combattre. Achetez dès aujourd'hui votre *Sélection* de Décembre.

SIMCA

prouve

ses qualités !

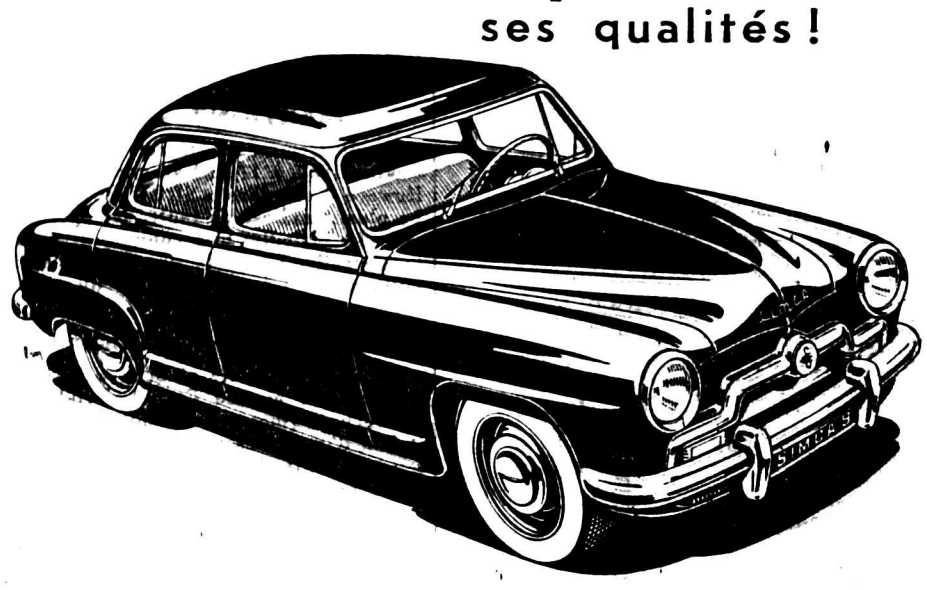

Du 16 août au 4 septembre 1952, sur la piste de Montlhéry, une conduite intérieure **SIMCA Aronde** a couvert 50.000 km. en 426 h. 20' 33" à la

moyenne de 117 km/h. 270

battant, en 18 jours de course ininterrompue

27 records internationaux !

Voilà un résultat qui prouve la robustesse d'une voiture « construite pour vivre longtemps »

Simca 9 ARONDE

AGENCES OFFICIELLES POUR LE VALAIS :

BRIGUE - HELDNER Frères, Garage Central - Tél. (028) 3 16 79
SION - Georges REVAZ, Garage de l'Ouest - Tél. (027) 2 22 62

Sous-agent :

SAINT-MAURICE : Garage du Bois-Noir, M. J. Filliettaz — Tél. (025) 3.65.50

Un bon repas – de la bonne humeur! Et... de la bonne graisse – un bon repas! N'utilisez donc que l'excellente graisse ASTRA, pure et agréable! Elle laisse aux mets leur propre saveur et convient idéalement à l'alimentation moderne! Elle est en outre très profitable, pratique à doser et de consistance toujours égale.

ASTRA

rend un bon repas meilleur!

Faites vos achats de

LAINE

à tricoter avec vos vieux lainages et chiffons. Demandez nos échantillons franco de laine pure et laine-Nylon toujours au plus bas prix.

Avec BON pour 3 échev. gratis

LAINE PITTON, INTERLAKEN

CYCLES · MOTOS

Hofmann

GARAGE

SAXON

Vieille laine

contre

laine neuve

Nous prenons en paiement vos vieux lainages. Demandez notre collection d'échantillons, vous la recevrez gratuitement.

E. Gerber & Cie, Interlaken.

Noix du pays

J'expédie toute quantité au prix de

Fr. 1.40 jusqu'à 20 kg.
Fr. 1.30 jusqu'à 49 kg.
Fr. 1.20 50 kg. et plus.

Emile Bays, œufs, Domdidier (Fribourg).

Jambes et pieds Froids ?

PRENEZ du

CIRCULAN

contre les

troubles de la CIRCULATION

CURE Fr. 20.55, ½ 11.20, 4.95 chez votre pharm. et drog.

A vendre à bas prix !
NEUF OU D'OCCASION

BAIGNOIRES

fonte émaillée 168 × 70 cm. à murer ou sur pieds

50 BOILERS ELECTRIQUES de 30, 50, 75 et 100 litres

50 CHAUDIERES A LESSIVE 165 lit., à bois, galvanisées, avec chaudron neuf Fr. **155.—**

LAVABOS, EVIERS, W.-C. complets, prêts à installer

Comptoir Sanitaire S. A.
9, rue des Alpes, **Genève**
Tél. (022) 2.25.43 (on expédie)

On allonge

et élargit toutes chaussures. Résultat garanti, par procédé spécial, et installation spéciale.

Cordonnerie de Montétan, av. d'Echallens 107, **G. Borel, Lausanne.**

A vendre chienne

berger belge

bonne gardienne. S'adresser Prosper Salamin, St-Luc, Val d'Anniviers.

Depuis 40 ans

nous accordons des prêts jusqu'à Fr. 5000.- Réponse rapide. Discrétion complète. Remboursement en petits acomptes.

Banque Procrédit, Fribourg

Câbles

téléphérique de 20 à 27 m.. Lot important. — **A. Chabbey, Charrat,** tél. 6.30.02.

OFFRES ET ADRESSES SOUS CHIFFRE

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc.

PUBLICITAS S. A.
SION

● **Tout de suite** ●

non fumeur

Libéré sans peine de l'envie de fumer, garanti en quelques jours, grâce aux *gouttes Omozon*. Efficacité 100 %, examiné médicalement, inoffensif, agréable à prendre. Flacon original à Fr. 11.75. Fabricant et expéditeur : *A. F. Ribi, drog. dipl., SULGEN 103, tél. (072) 5 22 58.*

OICM 16918

SOURDS !

Enfin ! Un appareil de luxe à un prix populaire :

L'OTICON JEWEL

(Poids : 110 grammes, 32 combinaisons différentes, ajustable d'après l'audition individuelle) de l'AMERICAN DANISH OTICON CORPORATION

Agent exclusif pour la Suisse :

Ch. THIERRY-MIEG, acousticien

8, rue de Hesse **Geneve** Téléphone 5 79 75

Maison spécialisée, fondée en 1933

Essai à domicile sur demande

Viande de chèvre

Chèvre entière	le kg. Fr.	3.—
Chèvre quart postérieur		3.70
Chèvre quart antérieur		3.—
Saucisses de chèvre		2.40
Salami Ia qual.		11.—
Salami Type Milan II		8.50
Salami IIa qual.		5.50
Salami à la paysanne, fumé		4.—
Salametti Ia		9.—
Salametti nostrani		6.50
Salametti IIa qual.		5.—
Mortadelle Bologna Ia		6.50
Mortadelle Bologna IIa		5.20
RAVIOLI avec viande (spéc.)		6.—

Expéditions contre remboursement

Boucherie-Charcuterie P. FIORI, LOCARNO

(On est prié d'écrire lisiblement)

C'est le ton qui fait la musique!

Les constructeurs des récepteurs Albis ne l'ignorent pas: leurs efforts s'adressent au plus noble d'entre les arts, à la musique! Chaque appareil est l'aboutissement d'un travail de qualité suisse - d'où la sonorité cristalline proverbiale des postes Albis!

ALBIS RADIO

Beauté Sonorité Qualité

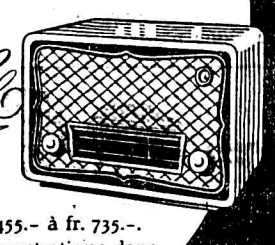

Radio Albis de fr. 455.- à fr. 735.-. Prospectus et démonstrations dans tous les bons magasins de radio.

Hallenbarter & Cie **Sion**

Tél. (027) 2.10.63

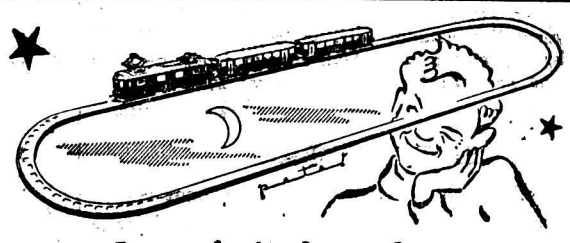

Je voudrais de préférence

WESA

Chemin de fer électrique
Modèle populaire complet avec transformateur **85.– frs**

AVIS

Nos Magasins seront

OUVERTS

toute la journée, les mercredis

3-10-17-24 et 31

décembre

Gonset S.A.

Martigny

IMPRIMERIE RHODANIQUE ○ ST-MAURICE

LISEZ ET FAITES LIRE LE « NOUVELLISTE

Il eût été dommage de ne pas le poursuivre. On se souvient de l'accueil chaleureux réservé au 1er camp de ski de la jeunesse valaisanne. Tant d'enthousiasme ne devait pas être vain puisque l'ACVS a mis sur pied, cette année, à la cabane de Thyon, dans cet endroit idyllique, un camp qui groupera 100 enfants(garçons et filles) nés en 1936, 37 et 38 et désignés par tirage au sort.

Parents ! Faites plaisir à vos enfants, remplissant les conditions d'âge (il n'y en a pas d'autres) en les inscrivant, jusqu'au 11 décembre prochain, à l'adresse du camp de ski pour la jeunesse valaisanne, Sion. Il suffit pour cela d'indiquer : a) le nom, prénom, date de naissance de l'enfant ; b) le nom, prénom, profession du père ou représentant légal ; c) la signature du père (ou représentant légal) autorisant l'enfant à participer au camp. Une carte postale suffit ! Avec un peu de chance ce sera pour votre enfant une merveilleuse semaine de vacances.

Le cours est gratuit. Le camp est placé sous la direction d'un aumônier et d'un chef expérimenté. De nombreux inspecteurs se partageront les tâches techniques. Un service sanitaire fonctionnera en permanence et les gosses seront assurés contre les accidents. Comme vous pourrez le constater, tout est minutieusement préparé. Il n'y a plus qu'à attendre les inscriptions !

Les heureux élus seront appelés par convocations. Ajoutons que toutes les régions du canton seront représentées.

Une sérieuse préparation

Pour la formation et l'entraînement de nos skieurs de nombreux cours sont prévus. Citons celui de Champéry du 19 au 21 décembre, qui groupera tous les skieurs de fond ; ce cours est placé sous la direction de J. Pralong et aura comme instructeur l'excellent patrouilleur Louis Bourban. Les Haut-Valaisans se réuniront à Obergoms du 12 au 14 décembre. Nous espérons que nombreux seront ceux qui profiteront de cette occasion pour parfaire leur connaissance et développer leur technique.

Outre ces cours pour ski de fond, d'autres sont également prévus pour la descente-slalom et pour le saut. Les clubs ont reçu toutes les directives à ce sujet. Souhaitons qu'elles ne dorment pas au fond d'un tiroir, mais qu'au contraire nos dirigeants auront su attirer l'attention de leurs membres sur les bienfaits d'une telle préparation.

On ne peut que féliciter l'AVCS pour la peine qu'elle se donne et les mesures qu'elle prend pour donner à nos jeunes toutes les possibilités d'améliorer leur style, leur technique et sans oublier la résistance technique. Depuis deux ans, le Valais brille au sein du ski helvétique. Il s'agit de justifier cette réputaton et de faire chaque année davantage pour garder un bon rang. Inutile de vous dire toutes les répercussions qu'engendrent nos succès. C'est là n'est-il pas vrai, notre meilleure publicité pour les sites admirables et les vacances qu'offrent aux étrangers notre magnifique pays.

E. U.

Dernière Heure

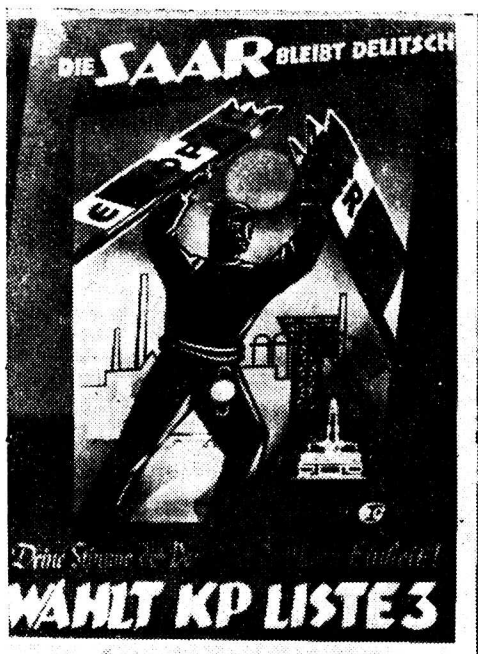

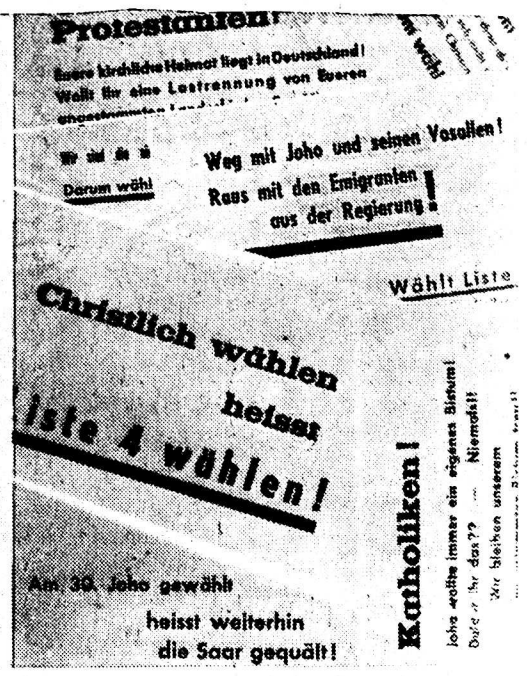

Sarre

La campagne électorale a été particulièrement acharnée. Tous les partis — de la gauche (à gauche) de la droite (à droite), ont repris le vieux slogan : « La Sarre est allemande ».

Sa Sainteté Pie XII crée 24 nouveaux Cardinaux

—o—

ROME, 30 novembre. — Le Saint-Siège a rendu publique samedi 29 novembre à midi, la nomination par Sa Sainteté Pie XII de 24 noveaux Cardinaux. Le Souverain Pontife a convoqué un Consistoire Secret pour le 12 janvier au Vatican pour la remise des chapeaux aux nouveaux membres du Sacré Collège.

A la suite de cette promotion, le Sacré Collège est au complet avec 70 Cardinaux. Il comprend actuellement 27 Italiens, 7 Français, 4 Américains, 1 Belge, 1 Portugais, 1 Autrichien, 1 Syrien, 1 Arménien, 1 Australien, 1 Anglais, 1 Chilien, 1 Cubain, 1 Chinois, 1 Hollandais, 1 Hongrois, 1 Yougoslave, 1 Irlandais, 1 Polonais, 1 Equatorien et 1 Colombien, 1 Péruvien. (Soir 43 non Italiens). On constate en outre que 27 nations sont représentées au Sacré Collège ; 21 Cardinaux ont été nommés par Pie XI et 49 par Pie XII.

Voici la liste des nouveaux Cardinaux :

1. **Mgr Charles Agostini, Patriarche de Venise ;**
2. **Mgr Celso Costantini, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande ;**
3. **Mgr Auguste Alvaro da Silva, archevêque de Sao Salvador de Baia ;**
4. **Mgr Gaetano Cicognani, Nonce à Madrid ;**
5. **Mgr Angelo Roncalli, Nonce à Paris ;**
6. **Mgr Valerio Valeri, ancien Nonce à Paris ;**
7. **Mgr Pietro Criaci, Nonce à Lisbonne ;**
8. **Mgr Francesco Borgongini-Duca, Nonce auprès du Quirinal ;**
9. **Mgr Maurice Feltin, archevêque de Paris ;**
10. **Mgr Marcel Mimmi, archevêque de Naples ;**
11. **Mgr Carlo de La Torre, archevêque de Quito ;**
12. **Mgr Georges Grente, archevêque-évêque du Mans ;**
13. **Mgr Louis Stepinac, archevêque de Zagreb ;**
14. **Mgr Joseph Siri, archevêque de Gênes ;**
15. **Mgr Jean D'Alton, archevêque d'Armagh (Irlande) ;**
16. **Mgr Jacques Mc Intyre, archevêque de Los Angelès ;**
17. **Mgr Jacques Lercaro, archevêque de Bologne ;**
18. **Mgr Etienne Wyszinski, archevêque de Varsovie ;**
19. **Mgr Benjamin de Ariba y Castre, archevêque de Tarragone ;**
20. **Mgr Fernando Quiroga y Palacios, archevêque de S. Jacques de Compostello ;**
21. **Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal ;**
22. **Mgr Chrysanthe Luque, archevêque de Bogota :**
23. **Mgr Joseph Wendel, archevêque de Munich et Freising ;**
24. **Mgr Alfredo Ottaviani, assesseur du Saint-Office.**

Nous donnerons dans notre prochain numéro la carrière apostolique de la plupart de ces nouveaux Cardinaux.

A LA SECRETAIRERIE D'ETAT DU SAINT-SIEGE

ROME, 30 novembre. — En même temps que le Saint-Siège rendait publique la création de 24 nouveaux Cardinaux, on apprenait que Sa Sainteté Pie XII avait conféré le titre de Pro-Secrétaires d'Etat à ses deux collaborateurs immédiats NN. SS. Montini et Tardini.

Son Exc. Mgr Dominique Tardini devient Pro-Secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires et Son Exc. Mgr Jean-Baptiste Montini, Pro-Secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques ordinaires.

—o—

La route Montreux-Glion reste fermée la nuit

MONTREUX, 30 novembre. (Ag.) — La route Montreux-Glion a été déblayée, samedi matin, et rendue à la circulation pendant le jour. Elle reste fermée la nuit par mesure de précaution. Le glissement continue très lentement.

Amérique

UN NOUVEAU TREMBLEMENT DE TERRE

NEW-YORK, 30 novembre. (Reuter). — Samedi soir, les sismographes de l'Université de Columbia ont enregistré un tremblement de terre dans une région éloignée de 3700 milles environ de New-York. L'épicentre du séisme se trouverait dans la région de l'Alaska.

—o—

France

La messe l'après-midi

—o—

PARIS, 30 novembre. (AFP.) — La dernière assemblée des cardinaux et archevêques a adressé au Souverain Pontife une supplique lui exposant la situation des ouvriers et des travailleurs mis dans l'impossibilité, en raison de leurs occupations, d'assister à la messe du matin.

La Congrégation du Saint-Office prenant cet état de choses en considération, a décidé d'autoriser les évêques français à permettre, certains jours, de célébrer la messe dans l'après-midi.

Cette permission est concédée à titre d'expérience, pour une durée d'un an.

—o—

Olten

Le congrès des Jeunes conservateurs et Chrétiens-sociaux

—o—

OLTEN, 30 novembre. (Comm.) — Le Congrès annuel des jeunes conservateurs et des jeunes chrétiens-sociaux suisses s'est tenu à Olten, sous la présidence de M. Joseph Ulrich, de Kussnacht (Schwytz), chancelier d'Etat, qui a été réélu pour une nouvelle période. M. Léo Schuermann, de Soleure, a fait une conférence sur la Suisse et les projets d'intégration de l'Europe, puis le Congrès a exprimé sa conviction tendant à maintenir la neutralité comme maxime d'Etat immuable, tout en se déclarant disposé à collaborer aux mouvements politiques internationaux dirigés dans le même sens. L'assemblée s'est ensuite prononcée en faveur d'un programme de compensation financière intercantonale, en particulier en ce qui concerne la création de caisses de compensation familiales pour maintenir la structure fédéraliste du pays.

—o—

LES RESULTATS DE LA CONSULTATION DES FEMMES DANS LE CANTON DE GENEVE

35 133 „oui" contre 6 346 „non"

—o—

Pas très brillante cette participation !...

GENEVE, 30 novembre. (Ag.) — Les femmes de Genève, consultées samedi et dimanche par voie de votation en vue de connaître leur avis sur l'exercice des droits politiques en leur faveur, au cantonal et au municipal, se sont prononcées par 35,133 oui contre 6346 non.

72,516 femmes étaient inscrites pour cette consultation et 42,013 y ont pris part, soit le 58 %.

Pour que les femmes puissent voter à Genève, il faudra qu'un député dépose un projet de loi au Grand Conseil, que le corps législatif se prononce affirmativement et que la question constitutionnelle soit soumise au peuple genevois qui jugera en dernier ressort.

Seule la commune de Perly-Certoux a donné une majorité négative.

Rédacteur responsable : André Luisier

Nouvelles Locales

Parti conservateur

—o—

Monthey

Les adhérents au parti conservateur de la commune de Monthey sont convoqués en assemblée générale lundi, le 1er décembre prochain, à 20 h. 30, à la grande salle du Café Helvétia, avec l'ordre du jour suivant : Elections communales : désignation des candidats au Conseil communal et au Conseil général.

Ils sont en outre cordialement invités au Loto privé qui aura lieu samedi soir, le 29 courant, dès 19 h. 30, dans la même salle. Que chacun y vienne avec plaisir, car ce sera le loto des beaux lots.

Le Comité.

SAINT-MAURICE

Les membres du parti conservateur progressiste de St-Maurice et environs sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu lundi 1er décembre, à l'Hôtel de la Dent-du-Midi.

19 h. 45 : réunion des bourgeois.

20 h. 30 : assemblée générale.

ORDRE DU JOUR : Elections communales et bourgeoisiales.

On compte sur la présence de chacun.

Le Comité.

Massongex

Tous les citoyens se rattachant au parti conservateur sont convoqués en assemblée générale le 1er décembre 1952, à 20 heures au Café Châtillon.

Ordre du jour : Elections communales.

Le Comité.

Vouvry

Les membres du parti conservateur sont convoqués en assemblée générale le lundi 1er décembre, à 20 heures, à la grande salle de l'Hôtel.

ORDRE DU JOUR : Elections communales. Présentation des candidats.

Le Comité.

—o—

Tombola J. A. C. du Valais

—o—

Nous remercions tous ceux qui, par l'achat des billets, ont prouvé leur sympathie et leur générosité vis-à-vis de notre Mouvement.

L'apport financier de la tombola nous permettra, encore mieux que par le passé, de continuer l'action

(Suite en quatrième colonne.)

d'éducation et de formation chrétienne de la jeunesse rurale valaisanne.

Les Nos suivants gagnent les 8 premiers lots : 1er lot : 18557, 2e 12499, 3e 13242, 4e 12527, 5e 15419, 6e 17839, 7e 12279, 8e 19046.

Gagnent un lot les Nos se terminant par 649, 374, 423, 514, 015, 203, 209, 499, 611, 654.

Les lots peuvent être retirés jusqu'au 20 décembre 1952 au Secrétariat cantonal de la J.A.C., Sion, 17, Rue de la Cathédrale.

—o—

MARTIGNY — Cinéma Etoile

Lundi 1, mardi 2, mercredi 3 et dimanche 7 décembre 1952, à 17 h. Kathryn Grayson, Ava Gardner, Howard Keel dans « SHOW-BOAT » en technicolor. La plus grandiose de toutes les opérettes américaines avec des mélodies bien connues dans une version toute nouvelle. La perle des films musicaux avec des milliers de participants dans un cadre de magnificence et de grandeur.

SAXON — Cinéma Rex

Jeudi 4, une seule séance : « SHOW-BOAT » (voir communiqué cinéma Etoile). Vendredi 5, samedi 6, dimanche 7 (mat. à 14 h. 30). Un grand film franco-italien d'une puissance inouie et qui déplace les foules dans toutes les capitales : « AU DELA DES GRILLES » avec Jean Gabin et Isa Miranda.

RADIO-PROGRAMME

Lundi 1er décembre

SOTTENS. — 7 h. La leçon de gymnastique. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Propos du matin. Refrains du matin... entrain ! 11 h. Emission d'ensemble : Musique pour passer le temps. 11 h. 45 Vies intimes, vies romanesques. 11 h. 55 Pierre Mollet, baryton. En intermède : Dans le jardin de Lindaraja. 12 h. 30 A l'occasion du second anniversaire de sa mort : Trois enregistrements de Dinu Lipatti. 12 h. 46 Informations. 12 h. 55 L'Orchestre Jacques Hélian. 13 h. Place Blanche-Bourg-de-Four. 13 h. 10 Baptisons en musique. 13 h. 20 Andor Foldès. 13 h. 50 Les grands chefs d'orchestre.

16 h. 30 Emission d'ensemble. 17 h. Au goût du jour. 17 h. 30 La rencontre des isolés. 18 h. L'école française de peinture. 18 h. 15 Paris relaie Genève. Galerie genevoise. 18 h. 40 Les dix minutes de la Société fédérale de gymnastique. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 08 La session d'hiver des Chambres fédérales. 19 h 13 Le programme de la soirée et l'heure exacte. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Un Suisse vous parle des Nations Unies 19 h. 35 Le Jeu du disque. 19 h. 55 Avec René Dittert et ses camarades de la 1re expédition suisse au Mont-Everest.

20 h. 10 Enigmes et aventures : Sleepingg pour l'au-delà. 21 h. 10 L'émission publique de jeux et de variétés d'André Savoy : Lundi Soir. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 L'Assemblée générale des Nations Unies à New-York. 22 h. 40 Pour les amateurs de jazz hot

BEROMUNSTER. — 7 h. Informations. 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. 40 Radio-Orchestre. 16 h. 30 Emission d'ensemble. 16 h. 50 Concerto grosso en mi mineur pour 4 violons. 18 h. Piano. 18 h. 20 Orchestre récréatif. 19 h. Cours du lundi. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h Musique champêtre. 21 h. 10 Disques. 21 h. 15 Boîte aux lettres. 21 h. 30 Duos romantiques. 22 h. Chronique hebdomadaire pour les Suisses à l'étranger. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Musique contemporaine pour violon.

†

Monsieur l'Abbé Rémy BARMAN, Petit Séminaire, Sion ;

Madame et Monsieur François GILLIOZ-BARMAN et leurs enfants, à Monthey ;

Monsieur et Madame André BARMAN-ROUILLER et leurs enfants, à Monthey ;

les enfants et petits-enfants de feu Henri BARMAN ;

Monsieur et Madame Maurice RAPPAZ, à St-Maurice, leurs enfants et petits-enfants ;

Monsieur Aimé-Louis RAPPAZ, à St-Maurice, ses enfants et petits-enfants ;

Madame Veuve Sophie RAPPAZ, à St-Maurice, ses enfants et petits-enfants ;

Madame Veuve Elise RAPPAZ, à St-Maurice, ses enfants et petits-enfants ;

ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Camille BARMAN

Facteur retraité

leur très cher père, beau-père, grand-père, oncle, beau-frère et cousin, que le Divin Maître a rappelé à Lui le 29 novembre 1952, après une douloureuse maladie, chrétiennement offerte, dans sa 66me année, muni des Saints Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey ce lundi 1er décembre 1952, à 10 h. 30.

P. P. L.

†

La Direction et les membres de l'Oeuvre de St-Augustin ont l'honneur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle

Anne-Marie MULLER

de Illhäusern (Alsace)

leur chère et dévouée collaboratrice que Dieu a rappelée à Lui, le 30 novembre 1952, dans sa 90e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice le mardi 2 décembre, à 10 heures.

Priez pour elle